

Lettre d'information



des sites Natura 2000 des Gorges
du Tarn, de la Jonte et des Causses



Lettre n°5 (septembre 2012)

*Dans les Gorges et sur les Causses,
la nature et les hommes prennent de la hauteur*



Début 2012, les élus ont dit adieu au SIVOM « Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses » créé en 1982. Il est désormais remplacé par un Syndicat mixte qui compte maintenant parmi ses membres le Conseil général de la Lozère, acteur incontournable du territoire.



La naissance du Syndicat mixte « Grand Site » marque l'aboutissement du travail mené depuis plusieurs années. Ainsi, cette nouvelle configuration permet d'une part de consolider les missions existantes tels que l'Opération Grand Site, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont, le contrat de rivière du Tarn-amont, et bien sûr Natura 2000. D'autre part, les élus s'engagent dans la mise en place de nouvelles compétences comme la protection des populations vis-à-vis des risques de chutes de blocs, ou encore le service public d'assainissement non collectif (Spanc). Vous le voyez, le programme est bien rempli.



2012 marque la 5e année du projet Natura 2000 et la 3e année de mise en oeuvre d'actions concrètes sur le terrain : implication très forte des agriculteurs dans les mesures agro-environnementales, création de lavognes, opérations de communication,... Cette lettre dresse un bilan synthétique des actions réalisées depuis juin 2011, date à laquelle l'ensemble Causses-Cévennes a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une richesse exceptionnelle, un patrimoine géré et reconnu au niveau mondial. Rien que ça. Ne boudons pas notre plaisir et notre fierté. Un projet, sur un territoire, avec des acteurs motivés : avec ce trio, Natura 2000 peut ainsi être considéré comme un élément, parmi d'autres, pour sauvegarder et valoriser ce site décidément très attractif et attachant.



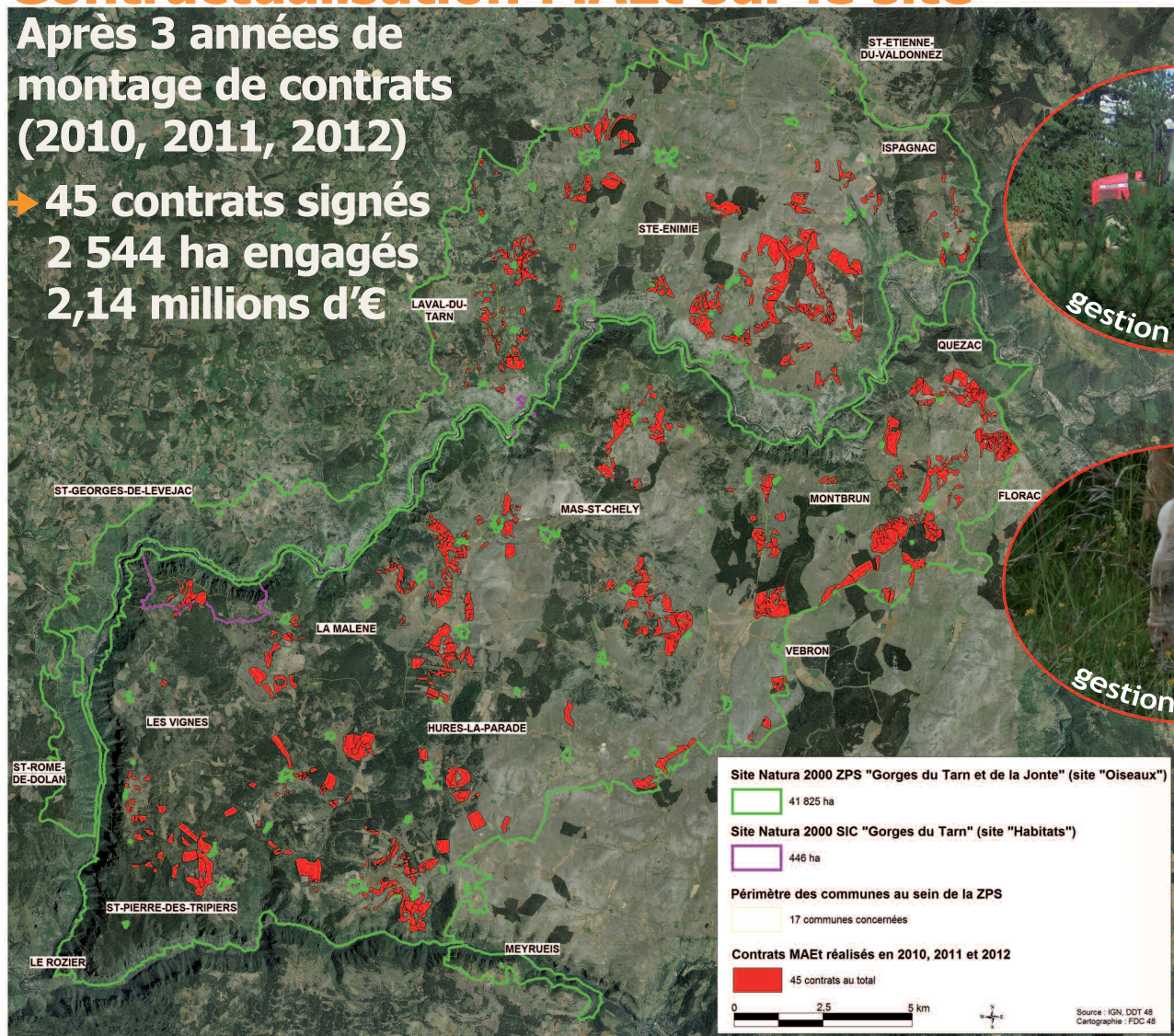
Christophe BRUN

Président du Syndicat mixte du Grand site des
Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

Contractualisation MAEt sur le site

Après 3 années de montage de contrats (2010, 2011, 2012)

➤ 45 contrats signés
2 544 ha engagés
2,14 millions d'€



Un des piliers de la mise en oeuvre de Natura 2000 pour conserver des milieux et des espèces, les MAEt (ou Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) constituent une compensation financière, pour les agriculteurs, pour la réalisation de travaux leur permettant d'améliorer leurs système d'exploitation

Sur 3 ans, **45 exploitations agricoles** ont signé un contrat MAEt, qui les engage, pour chacune d'entre elles, sur 5 ans, à répondre à un cahier des charges d'actions mécaniques et pastorales sur un nombre de parcelles défini. La mise en oeuvre de ces contrats permettra aux agriculteurs de tendre vers l'autonomie fourragère, tout en conservant des milieux ouverts favorables à la plupart des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site. Sur plus de **2 500 ha** sur le Causse sont engagées des actions de gestion conservatoire de pelouses ou de parcours boisés, ainsi que des actions de réouverture sur des landes semi-ouvertes ou des landes fermées.

Natura 2000 agit, se montre, se découvre

Création et restauration de lavognes dans le cadre de contrats Natura 2000



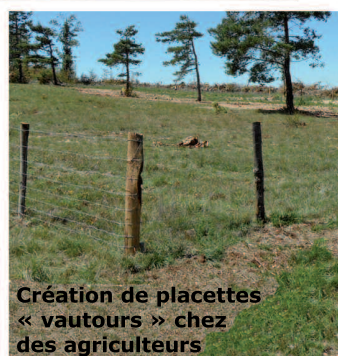
Colloque Natura 2000 de portée nationale le 10 et 11 mai 2012 à Meyrueis



Stand à la Fête du Tourisme



Canion du Massègre
Départ : CAUVÉL
commune de St-Rome-de-Dolan
Mise en place d'un sentier interactif



Témoignages



François MANTES est agriculteur, à Carnac (commune de Mas-St-Chély). Il élève un troupeau de 320 brebis mères (race Lacaune) et produit du lait pour Roquefort. Il a signé un contrat MAET en 2012 sur une surface totale de 58 ha. Il avoue, avec la retenue qui le caractérise, être attaché au Causse dès le premier jour où il est venu...

Quelles sont les contributions de Natura 2000 pour votre exploitation ?

Je me suis installé ici en 2007, sur une exploitation qui était, dirons-nous, en désuétude. Au départ, l'exploitation était essentiellement constituée de parcours embroussaillés avec un très faible potentiel pour le pâturage. Une très faible partie était exploitée par les brebis, avec les conséquences que cela entraîne sur le milieu. En parallèle, il y a eu un défrichement en 2006/2007 sur une cinquantaine d'hectares (qui a engendré une reprise importante du buis à cause des résidus de coupe en place) plus l'incendie de Carnac en 2003 (avec, pour ce qui me concerne, une trentaine d'hectares dégradés). D'où, un « double passif ».

Le contrat MAET va contribuer à remettre des parcours en état ; il est bénéfique pour revaloriser une partie du foncier. Ici, les exploitations s'appuient beaucoup sur la valorisation des parcours (que ce soit en ovin viande ou en ovin lait). Donc, restaurer des parcours est un atout supplémentaire pour la recherche d'autonomie fourragère.

A noter aussi que nous avons fait une placette d'alimentation pour les vautours, avec un collègue agriculteur, ce qui permet une meilleure gestion des cadavres, et donc un gain sanitaire et économique pour l'exploitation.

Quelles autres pistes d'action pourraient être utiles à votre exploitation ?

La refente des enclos, tout en prenant en compte tous les enjeux du territoire, est quelque chose d'important et permet de mieux valoriser les surfaces herbagères.

La création de lavognes serait aussi une action très importante (d'autant plus qu'il n'y en a qu'une au niveau de Carnac). Les points d'eau font partie du fonctionnement de nos exploitations. On constate, avec le manque d'eau et d'abris, une sorte de mini-stress, et le déséquilibre alimentaire se répercute le lendemain sur la quantité de lait produit.

Dans les endroits dégagés, la conservation voire la plantation d'arbres isolés (comme des frênes) serait très bénéfique, à la fois pour les brebis mais aussi pour la faune sauvage.

Comment définissez-vous l'agropastoralisme sur le Causse ?

Littéralement, « Agro » signifie exploitant ou paysan. « Pastoralisme », berger. C'est donc des hommes avec des troupeaux, sur un territoire. C'est aussi la transmission de savoir-faire, qui se retrouve d'ailleurs dans la qualité des productions.

Derrière cette notion, on peut déceler l'attachement fort à un territoire, la fierté de travailler ici, la volonté d'arranger le milieu, de l'améliorer, de l'entretenir, et finalement d'embellir son cadre de vie.

Quel est votre regard sur la reconnaissance UNESCO ?

L'UNESCO ne doit pas consacrer une sorte de « musée vivant ». Il faut considérer cette région comme ayant des traditions, des pratiques qui ont évolué à la fois dans la modernité, et dans le respect des milieux.

Beaucoup de personnes sont fières de cette reconnaissance et ont le souci de préserver le bien (pour reprendre le terme fondateur de l'UNESCO). Dans cette région, même si parfois, on a un peu de mal à faire le comparatif avec d'autres régions de France, je crois que les agriculteurs sont peut-être plus sensibles au respect des animaux qu'ils élèvent tous les jours et reconnaissants de cette nature qui les fait vivre. Appropriation et attachement, deux termes essentiels autour de cette reconnaissance.



Raymond PAUGET est adjoint au chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère. Il est très attaché à ce territoire et à ses multiples richesses. Il apporte son éclairage sur l'articulation de Natura 2000 avec d'autres programmes importants de gestion et de valorisation de ce site.



Que pensez vous de la réalisation des contrats Natura 2000 « Lavognes » ?

Cette réalisation est remarquable. Le 11 mai dernier, j'ai accompagné des représentants du ministère en charge de l'écologie sur une de vos lavognes à Hylzas (dans le cadre de l'opération Grand Site). Ils ont vraiment apprécié l'aspect et la qualité de l'exemple présenté. Vous avez engagé ici une action parfaite. Les lavognes sont un élément constitutif du paysage rural des Causses. Ce paysage pourrait être symbolisé par une succession/combinaison de pelouses, de haies et de murets, de boisements irréguliers, de lavognes et bien sûr ponctué de bâti traditionnel. En réalisant ce type d'action, on restitue ce paysage tant recherché et tant apprécié de tous. Sur le Causse, on ne s'ennuie pas ; l'intérêt résidant dans la multiplicité des séquences paysagères. C'est très important de pouvoir réhabiliter ce patrimoine représentatif d'une mémoire locale.

Que répondez vous face aux appréhensions de certains habitants du site concernant « l'empilement des couches » ?

Cet empilement des couches administratives et de protection peut être considéré par certains comme une contrainte et cela peut générer des difficultés mais sur le long terme, le but est d'atteindre des objectifs globaux de qualité et d'obtenir des retours positifs pour les habitants et tous les acteurs locaux. Prenons l'exemple du site classé. Tout a commencé en 1989. La genèse a été difficile, avec une douzaine d'années de réflexion. Au départ, les réponses n'étaient peut-être pas suffisamment claires. Il y a eu des moments de « flottement », puis le classement est intervenu en 2002. Pendant la période 2002-2007, les ressentiments étaient encore nombreux. A partir de 2007, l'évolution a été significative. Aujourd'hui, l'engouement est réel, et les gens sont fiers de leur site et du classement qui l'a enfin protégé. Cette protection constitue une valeur ajoutée évidente pour le tourisme de qualité. Grâce à des contacts permanents entre le Syndicat Mixte, la DREAL et mon Service, nous sommes arrivés à convaincre. Nous voulons tous que le site soit encore plus beau, et faire en sorte que chacun puisse en tirer profit. C'est important de raisonner sur le long terme ; si nous voulons attirer et séduire des touristes étrangers, nous devons toujours viser plus haut en terme de qualité. Avec l'UNESCO, nous sommes entrés dans la cour des Grands Sites, Paysages et Monuments mondiaux. Il faut s'en rendre compte et l'assumer complètement.

Dans quelle mesure Natura 2000 peut-il contribuer à la reconnaissance mondiale UNESCO de l'ensemble Causses-Cévennes ?

Le label UNESCO doit être un moteur permettant de valoriser la diversité des patrimoines. Il peut, par exemple, servir à mettre en avant l'archéologie extrêmement riche du Causse, ainsi que les ensembles immobiliers exceptionnels comme la Ferme de Boissets. On peut aussi envisager des actions sur les haies (en travaillant davantage avec les lamiers par exemple), les murets, sur tout ce que l'on appelle plus globalement le « petit patrimoine ». L'exemple de la restauration des caselles est à ce titre significatif.

Quelles seraient vos recommandations sur Natura 2000 ?

La Lozère vit en grande partie de l'agriculture, dont l'agro-pastoralisme, et du tourisme de nature et d'espace, lequel se nourrit justement de ces paysages ruraux et vivants que les gestionnaires entretiennent et valorisent patiemment. Par conséquent, en contribuant à établir des liens indéfectibles entre ces deux domaines, Natura 2000 est un outil de gestion et de valorisation essentiel permettant de facto aux locaux, notamment en engageant de multiples actions sectorielles de conservation, restitution, et amélioration, de s'approprier encore plus ce territoire et d'éprouver une vraie fierté à l'évolution positive d'un paysage qui constitue l'un des piliers du label UNESCO.



► **Jacques VIRENQUE** (Président de la société de chasse de Hyelzas) : fier de nous montrer une des lavognes créée dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Quelle action avez-vous mis en place dans le cadre de Natura 2000 ?

Sur la société de Chasse de Hyelzas, qui regroupe environ 1 900 ha, nous avons mis en place un contrat Natura 2000 « ni agricole-ni forestier » pour la création d'un réseau de 5 lavognes écologiques, destinées à la faune sauvage essentiellement. Ces dernières ont une capacité de stockage d'environ 20 m³.

Quel est votre avis sur le montage du dossier ?

C'est d'abord un travail d'équipe auquel ont participé activement Michel PRATLONG et Pierre SAUMADE. A la base, ce sont les chasseurs locaux qui étaient volontaires pour créer ces lavognes. Cela fait 4 ans que nous réfléchissons à ce projet mais nous n'avions pas la possibilité de le réaliser, faute de moyen financier. Lorsque nous avons su que notre projet pouvait faire l'objet d'un contrat Natura 2000 et bénéficier d'un financement, nous avons sollicité la Fédération Départementale des Chasseurs, opératrice du site. Cette dernière, a réagi rapidement pour réaliser le montage du dossier administratif et technique. Natura 2000 nous a financé la totalité des travaux (50% Etat, 50% Europe). Cette action, est le fruit de nombreuses visites de terrain avec les différents acteurs et propriétaires fonciers afin de définir les emplacements optimaux en fonction de l'environnement local et de la topographie, de façon à ce que les lavognes se remplissent facilement mais également à des distances similaires les unes des autres de manière à créer un réseau homogène sur le territoire.

Quelles vont être les répercussions de cette action ?

Cette action est très intéressante pour les espèces gibiers bien entendu, mais également pour des espèces patrimoniales du site Natura 2000 tels que les vautours (une placette d'alimentation est située à proximité d'une lavogne), milans, bruant ortolan, chiroptères... Ces lavognes sont principalement réservées à la faune sauvage ; la contenance limitée de celles-ci ne permettant pas l'abreuvement quotidien d'un troupeau d'ovins. Pour l'instant, les retours que je perçois sont plutôt positifs, les gens reconnaissent la qualité du travail effectué. En effet, l'architecture des lavognes permet leur intégration complète dans le paysage. De plus, je pense que ce type d'action concrète est importante pour les habitants du Causse, ce sont des actions effectives immédiatement, elles font parler d'elles, surtout sur un territoire où l'eau est une ressource rare.

Plus globalement, comment voyez-vous l'avenir ?

Natura 2000, je crois qu'il faudra vivre avec, mais il faudra qu'il vive avec nous ! Je pense que pour les chasseurs locaux, c'est une belle réalisation et je suis tout à fait favorable et optimiste à ce que d'autres associations bénéficient de contrats Natura 2000. Pour l'instant, il n'y a pas de contrainte vis-à-vis de la chasse, au contraire, je pense que cela devrait bien s'associer. En ce qui concerne le classement UNESCO, j'é mets quelques réserves, c'est toujours comme ça lorsque l'on ne connaît pas. Cela mériterait un peu plus de communication sur le sujet.

En bref

Départ - Après 4 années d'implication, Gérard MOURGUES a décidé de prendre un peu de recul et de céder sa place de Président du Comité de pilotage. Qu'il soit vivement remercié de son action (et de son attachement viscéral pour le Causse...).

Le casseur d'os est arrivé ! - Depuis le printemps 2012, le projet d'implantation du Gypaète barbu dans les Grands Causses se met en oeuvre. Avec la nidification potentielle de quelques couples d'ici une dizaine d'années de ce superbe vautour spécialisé sur la consommation d'os, ce projet permettrait à la fois de « connecter » la population de l'arc alpin avec celle des Pyrénées, et de compléter la guilde des espèces de vautours déjà présentes dans notre région.

UNESCO, le label se met en place - Un plan de gestion du bien inscrit en 2011 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est en cours d'élaboration. Faire partager les valeurs patrimoniales de ce territoire, montrer que la tradition peut conduire à la modernité, tel sera l'enjeu de la promotion pour ce label exceptionnel.

La suite des opérations pour Natura 2000 - D'autres contrats MAE en 2013 et d'autres contrats Natura 2000, adhésion à la Charte Natura 2000, communication, suivi de mise en oeuvre, participation à des projets de médiation et de développement, ...

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses - Mairie, 48210 Sainte-Enimie, 04 66 45 09 74, grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr

Opérateur du site Natura 2000 et conception de la lettre info : FDC 48 - Maison de la Chasse et de la Nature, 48000 Mende, 04-66-65-75-85, a.julien.fdc48@chasseurdefrance.com

Crédits photo : B. BERTHEMY, FDC 48, M-A. PEAN.

Impression du Gévaudan St Chély d'Apcher 04 66 31 12 03

